

**Remplacée par une version plus récente**



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**Q.762**

**Addendum 1**

(05/98)

SÉRIE Q: COMMUTATION ET SIGNALISATION

Spécifications du système de signalisation n° 7 –  
Sous-système utilisateur du RNIS

---

Systeme de signalisation n° 7 – Fonctions  
générales des messages et des signaux du  
sous-système utilisateur du RNIS

**Addendum 1**

Recommandation UIT-T Q.762 – Addendum 1  
Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

---

# Remplacée par une version plus récente

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE Q

## COMMUTATION ET SIGNALISATION

SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL INTERNATIONAL	Q.1–Q.3
EXPLOITATION INTERNATIONALE AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE	Q.4–Q.59
FONCTIONS ET FLUX D'INFORMATION DES SERVICES DU RNIS	Q.60–Q.99
CLAUSES APPLICABLES AUX SYSTÈMES NORMALISÉS DE L'UIT-T	Q.100–Q.119
SPÉCIFICATIONS DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION N° 4 ET N° 5	Q.120–Q.249
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 6	Q.250–Q.309
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R1	Q.310–Q.399
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION R2	Q.400–Q.499
COMMULATEURS NUMÉRIQUES	Q.500–Q.599
INTERFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SIGNALISATION	Q.600–Q.699
SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7	Q.700–Q.849
Généralités	Q.700
Sous-système transport de messages	Q.701–Q.709
Sous-système commande des connexions sémaphores	Q.711–Q.719
Sous-système utilisateur de téléphonie	Q.720–Q.729
Services complémentaires du RNIS	Q.730–Q.739
Sous-système utilisateur de données	Q.740–Q.749
Gestion du système de signalisation n° 7	Q.750–Q.759
<b>Sous-système utilisateur du RNIS</b>	<b>Q.760–Q.769</b>
Sous-système application de gestion des transactions	Q.770–Q.779
Spécification des tests	Q.780–Q.799
Interface Q3	Q.800–Q.849
SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 1	Q.850–Q.999
RÉSEAUX MOBILES TERRESTRES PUBLICS	Q.1000–Q.1099
INTERFONCTIONNEMENT AVEC LES SYSTÈMES MOBILES À SATELLITES	Q.1100–Q.1199
RÉSEAU INTELLIGENT	Q.1200–Q.1999
RNIS À LARGE BANDE	Q.2000–Q.2999

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

# **Remplacée par une version plus récente**

## **RECOMMANDATION UIT-T Q.762**

### **SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7 – FONCTIONS GÉNÉRALES DES MESSAGES ET DES SIGNAUX DU SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR DU RNIS**

#### **ADDENDUM 1**

#### **Résumé**

La publication du présent addendum résulte de la procédure d'approbation de la Recommandation Q.765 (05/98).

#### **Source**

L'Addendum 1 à la Recommandation UIT-T Q.762, élaboré par la Commission d'études 11 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 15 mai 1998 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

# Remplacée par une version plus récente

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, le terme *exploitation reconnue (ER)* désigne tout particulier, entreprise, société ou organisme public qui exploite un service de correspondance publique. Les termes *Administration*, *ER* et *correspondance publique* sont définis dans la *Constitution de l'UIT (Genève, 1992)*.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1999

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

# Remplacée par une version plus récente

## Recommandation Q.762

### SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7 – FONCTIONS GÉNÉRALES DES MESSAGES ET DES SIGNAUX DU SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR DU RNIS

#### ADDENDUM 1

(Genève, 1998)

NOTE – La définition des valeurs "xx" fera l'objet d'une étude ultérieure.

#### 1) APM – Compléments

– *Insérer ce qui suit au paragraphe 2/Q.762 "Messages de signalisation":*

**2.xx message de transport d'application (APM, *application transport message*):** message envoyé dans un sens ou dans l'autre pour acheminer des informations au moyen du mécanisme de transport d'application.

– *Insérer ce qui suit au paragraphe 3/Q.762 "Paramètres de signalisation":*

**3.xx paramètre de transport d'application (APP, *application transport parameter*):** information envoyée dans un sens ou dans l'autre pour permettre une communication d'homologue à homologue entre applications d'utilisateur du mécanisme de transport d'application.

– *Insérer ce qui suit au paragraphe 4/Q.762 "Informations contenues dans les paramètres":*

**4.xx identificateur de contexte d'application:** valeur qui identifie l'application de façon unique au moyen du mécanisme de transport d'application.

**4.xx indicateurs d'instruction de transport d'application (ATII, *application transport instruction indicators*):** informations envoyées dans un sens ou dans l'autre pour indiquer la façon dont un commutateur doit réagir en cas de non-prise en charge du mécanisme de transport d'application par l'application indiquée.

**4.xx indicateur APM de segmentation:** informations envoyées dans un sens ou dans l'autre pour indiquer le nombre de segments transporteurs d'information restant à envoyer, au moyen du mécanisme APM.

**4.xx informations d'application encapsulées:** informations applicatives dont le transport par le mécanisme APM est requis.

**4.xx indicateur de séquence:** début (premier segment) d'une séquence de procédure APM de segmentation.

**4.xx référence locale de segmentation (SLR, *segmentation local reference*):** valeur unique attribuée à une communication pour associer des segments lors d'une procédure APM de segmentation.

## Remplacée par une version plus récente

### 2) PRI – Compléments

– *Insérer ce qui suit dans le paragraphe 2/Q.762 "Messages de signalisation":*

**2.xx message d'information de prélibération (PRI, *pre-release information message*):** message à utiliser avec le message de libération pour le transport d'informations lorsque l'envoi de celles-ci dans le message de libération proprement dit provoquerait des problèmes de compatibilité avec l'ISUP'92 et avec des versions ultérieures du protocole ISUP.

# Remplacée par une version plus récente

## SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
<b>Série Q</b>	<b>Commutation et signalisation</b>
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation